

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1144 piroamulguasit Se décret n° 51-1334 du 20 novembre 1951 modifiant le décret du Sft septembre 1337 portant institution de médailles d'honneur en faveur ' des agents de l'administration locale des Postes, des Télégraphes, des Téléphones et de ia Télégraphie sans fil des Territoires d'Outrc-Mer et Territoires sous tutelle. (J.O.R.F. du 21 novembre 1951, p. 11557.)

n° 1144

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
13 décembre 1951

Numéro JO  
n° 1 du 01/01/1952

Date du numéro  
1 janvier 1952

### VISAS

Le Gouverneur ce la France d'Outre-Mer, N ». SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu- l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret n° 51-1334 du 20 novembre 1951 modifiant le décret du 30 septembre 1937 portant institution de médailles d'honneur en faveur des agents de l'Administration locale des Postes, des Télégraphes, des Téléphones et de la Télégraphie sans fil des Territoires d'Outre-Mer et Territoires sous tutelle,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 51-1334 du 20 novembre 1951 modifiant le décret du 30 septembre 1937 portant institution de médailles d'honneur en faveur des agents de l'Administration locale des Postes, des Télégraphes, des Téléphones et de la Télégraphie sans fil des Territoires d'Outre-Mer et Territoires sous tutelle.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, N. SADOUL.**